

Centre de Formation

Durée

3,00 jour(s)

21:00 heures

Public

Toute personne de niveau chargé de travaux travaillant sur l'installation industrielle d'un CNPE et devant se professionnaliser dans la maîtrise des dispositions opérationnelles de sécurité et réaliser des mesures et contrôles en sécurité

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Distinguer les principaux matériels liés à la sécurité des intervenants y compris les EPC et les EPI
- Utiliser les appareils de mesures et maîtriser leurs conditions d'utilisation (qualité de l'air, DLE, O², H₂S, température, bruit, ...)
- Distinguer les pictogrammes et les seuils d'alerte associés
- Vérifier la disponibilité des matériels de sécurité, des moyens de protection de l'environnement et leur emplacement (en tenant compte de la réglementation : date de validité...)
- Interpréter les mesures de sécurité conventionnelle
- Mettre en œuvre les actions en adéquation avec l'interprétation des mesures de sécurité

Programme

- Accueil et sens des règles
- Politique sécurité d'EDF
- Signalisation EPC-EPI
- Études des spécificités et actions à entreprendre pour la prévention des risques :
 - Électriques
 - Travaux en hauteur
 - Manutention manuelle et mécanique
 - Bruit
 - Ambiance chaude
 - Risque biologique
 - Produits dangereux
 - Qualité de l'air
- Visites terrain – Appareils / mesures
- Analyse de risques et préparation d'une intervention
- Visites terrain – Appareils / mesures

Méthodes et supports

- Méthodes alternées : découverte, expositive et/ou participative
- Formateur qualifié STARS, reconnu pour ses compétences professionnelles et pédagogiques
- La séquence pratique doit être réalisée sur CNPE
- Salle de formation équipée
- Documentation remise aux participants

Prérequis

- Être en possession d'un certificat de stage SCN Niveau 2 en cours de validité
- Avoir une expérience opérationnelle sur CNPE dans l'un des domaines suivants (maintenance, logistique, sécurité/RP) en tant que chargé de travaux ou d'affaire ou de surveillance ou de vérification
- Avoir réalisé au moins une campagne annuelle d'arrêts de tranche, qui doit comprendre au moins 3 arrêts de tranche OU Avoir réalisé une période de 2 mois consécutifs en arrêt de tranche ou non

Compléter et valider le justificatif employeur attestant de l'ensemble des prérequis